

Berne, le 29 novembre 1989

Original direkt weitergeleitet

Note au Président de la Confédération, M. J-P. Delamuraz,

à l'intention du Conseil fédéral

En relation avec les visites d'Etat effectuées en RFA, Hongrie, Grande Bretagne et en France, le Président de la République de Corée, M. Roh Tae Woo (R.) a passé un week-end privé à Lausanne. Le Président de la Confédération (CFD) a saisi cette occasion pour inviter R. à un entretien suivi d'un déjeuner auquel participaient, entre autres, le Ministre des Affaires étrangères, M. Choi Ho-Jong, et le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Han Seung Soo.

Lors de l'entretien, il a été remarqué que R. avait séjourné plusieurs fois en Suisse en vue de la préparation des Jeux olympiques de Séoul, mais qu'il s'y trouvait pour la première fois en qualité de chef d'Etat. CFD a rappelé les bons souvenirs qu'il a gardé de l'efficacité coréenne qui l'avait impressionnée, à l'occasion de ses visites à Séoul, en 1986 pour l'inauguration d'une ligne Swissair, et en 1988, pour l'ouverture des Jeux olympiques.

Les deux présidents ont souligné les excellentes relations entre les deux pays (relations diplomatiques depuis 1963), tout en constatant cependant également le potentiel non-utilisé dans leurs échanges commerciaux réciproques.

CFD a relevé, parmi les principaux aspects des relations suisses avec la Corée, la participation de la Suisse dans la Commission de surveillance à Panmunjom et, sur le plan économique, les relations bilatérales et la collaboration dans les enceintes multilatérales, en particulier au GATT. En ce qui concerne le GATT, CFD s'est félicité de la collaboration très étroite entre les deux pays dans le cadre de l'Uruguay Round, où il a pu constater une convergence particulière des intérêts. Il a exprimé son espoir de voir

- 2 -

se poursuivre les efforts communs dans ce domaine si important. Dans le secteur bilatéral, CFD a mis l'accent sur les possibilités d'investissements comme complément aux échanges commerciaux. Il a souligné le vif intérêt du Conseil fédéral à la participation de "ABB" à un projet d'une centrale électrique en Corée (turbine à gaz/turbine à vapeur d'un montant de 900 Mio. Frs.) où l'offre suisse se trouve en concurrence avec celle des Etats-Unis. M. Leutwiler se tient à disposition du Gouvernement coréen pour lui fournir de plus amples informations. Pour sa part, R. a mentionné les efforts d'ouverture vers les pays de l'Est. Il a remercié la Suisse de sa contribution à la stabilité dans la péninsule coréenne. La Suisse, avec son peuple honnête et laborieux, est toujours considérée en Corée comme un pays modèle. R. s'est déclaré convaincu que cette rencontre donnera de nouvelles impulsions aux relations bilatérales, ceci d'autant plus dans la perspective de l'ouverture de l'économie coréenne aux investissements étrangers. En ce qui concerne l'offre de "ABB", il s'agirait d'une offre internationale qui se place en dehors des compétences mêmes du chef de l'Etat. R. estime cependant qu'avec la patience et la haute technologie dont disposent les Suisses, il y aurait de bonnes chances. R. a souligné encore, en relation avec les travaux du GATT, son espoir de voir se terminer l'Uruguay Round avec le succès désiré.

CFD a invité R., ainsi que ses ministres, à se rendre en visite officielle en Suisse.



(W. Fetscherin)

Kopie geht an: - BRF
 - JAC
 - Pol. Abt. II
 - Protokoll
 - Finanz- und Wirtschaftsdienst
 - *Schweiz. Botschaft, Seoul*

OG - 1. Dez. 89 - 16

MEMORANDUM

The arrest, detention and respectively conviction of Reverend MOON Ik-Hwan, Miss LIM Soo-Kyong, student, Father MOON Kyu-Hyon as well as other South Korean citizens for contacts with North Korea have raised deep concern in Switzerland.

The Swiss Government has a long standing commitment to the respect of human rights everywhere in the world. In Europe, this commitment expresses itself more particularly in an active contribution to the promotion of human contacts between Est and West in the framework of the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE).

The Swiss Government is of the opinion, in conformity with international law, that South Korean citizens, as well as citizens of any other country, who express their opinion without using or advocating violence should not be prosecuted.

Switzerland's participation in the Neutral Nations Supervisory Commission in Panmunjom testifies of its longstanding commitment to the Korean cause and to the peaceful settlement of disputes.

Switzerland therefore welcomes all steps taken to further confidence in the Korean peninsula and promote human contacts among Korean people hoping that a genuine dialogue can take place between the South and the North.

Memorandum remis par M. Fetscherin au Secrétaire du Président Roh-Tae-Woo à l'occasion du déjeuner offert à Lausanne par le Président de la Confédération, le 25 novembre 1989 (la question n'a pas été abordée par M. Delamuraz).

p.B.73.Corée.0.-FE/QM

Berne, le 24 novembre 1989

Note d'information

Corée du Sud / Requête de la Fédération des églises protestantes de la Suisse (FEPS) du 21.11.89, à l'occasion de la visite en Suisse du Président Roh Tae-woo

Le processus démocratique amorcé en 1987 en Corée du Sud, sous la double pression des manifestations de l'opposition et de la perspective des Jeux olympiques, a été notamment marqué par des signes d'ouverture à l'égard de la Corée du Nord. Malgré la multiplication des initiatives et déclarations officielles, au Nord comme au Sud (depuis la déclaration du Président Roh Tae-woo du 7 juillet 1988), notamment en matière de dialogue et de contacts humains, la question intercoréenne n'a guère progressé.

L'arrestation de citoyens sud-coréens pour leurs contacts avec le Nord en est un témoignage manifeste. Les cas les plus célèbres sont ceux du pasteur protestant MOON Ik-Hwan, que cite la FEPS dans sa lettre du 21.11.89 et qui aurait été condamné récemment à dix ans de prison, ainsi que ceux d'une étudiante, LIM Soo-Kyong, et d'un prêtre catholique, MOON Kyu-Hyon, dont le procès est actuellement en cours à Séoul.

Ces personnes sont poursuivies pour violation de la "Loi sur la sécurité nationale" actuellement en vigueur en Corée du Sud, loi qui interdit et punit sévèrement tout contact non autorisé avec la Corée du Nord. Le cas de l'étudiante et du prêtre, arrêtés à leur retour en Corée du Sud après avoir participé, en juillet dernier, au "Festival mondial de la jeunesse et des étudiants", manifestation orchestrée tapageusement par Pyongyang pour faire pendant aux Jeux olympiques de Séoul, est d'autant plus délicat

- 2 -

qu'il se double d'une violation délibérée de l'article 7 de l'Accord d'armistice ("No person, military or civilian, shall be permitted to cross the Military Demarcation Line unless specifically authorized to do so by the Military Armistice Commission").

Outre ses déclarations pacifiques alignées sur la position du Nord en matière de réunification, l'étudiante LIM, accompagnée du Père MOON, a en effet traversé la ligne de démarcation à Panmunjom, sans autorisation et avec le consentement tacite des Nord-Coréens.

Si la poursuite de ces différentes personnes est légale en Corée du Sud, en vertu de la Loi sur la sécurité nationale, elle n'en reste pas moins matière à controverse et a suscité de nombreuses protestations en Corée du Sud comme à l'étranger. La condamnation sans doute prochaine de l'étudiante et du prêtre ne manquera pas de raviver la controverse, notamment dans l'opinion publique suisse.

an	KU								
lim	1112								
visa	0								
EDA	11.12.89			11					
Ref. p. <u>B.15.50.4. Corée.</u>									

Lise Favre

(Division politique II)

Roh Tae-woo

Annexe: - mémorandum / à remettre éventuellement par M. Fetscherin à un membre de la délégation, ou en guise d'élément de conversation au cas où la question serait abordée au cours du déjeuner

Copie: - Secrétariat BRF
 - Secrétariat JAC
 - CFR - VY - FE
 - Ambassade de Suisse à Séoul
 - Ambassade de Suisse à Beijing
 - Ambassade de Suisse à Panmunjom